

BUREAUX
 ROUBAIX - 49-51, Grande-Rue, Tél. 237.22, 237.13 et 237.14.
 TOURCOING - 21, rue Carnot, Tél. 27.
 LILLE - 3, rue Paulherbe, Tél. 139.51.
 PARIS - 26, boulevard Poissonnière, Tél. Provençe 71.24.
 MOUSCRON - 108, rue de la Station, Tél. 544.

ANCIENS DIRECTEURS :
 Jean Roboux
 Alfred Roboux
 Madame Alfred Roboux

Journal de Roubaix

Quotidien de Roubaix Tourcoing et de la Région



ÉQUILIBRE DES TROIS POUVOIRS

A l'heure présente, après les événements de ces quinze derniers jours, on dirait que la France procède à un vaste examen de conscience. Depuis quelques années, en proie à la facilité et à l'insouciance, elle déclinaient vers les bords dangereux où le glissement insensible, soudain, se transforme en chute verticale. Le danger extérieur, intérieur, financier, l'a enfin raidie et l'on sent poindre aujourd'hui, autant dire dans toutes les couches de la nation, un désir nouveau d'ordre, une volonté de conciliation et de discipline qui font mieux augurer de l'avenir.

Les Français, après des expériences décevantes, ont conçu, même si la politique les gêne pour l'avouer, le très fort sentiment qu'ils doivent, sans tarder, mettre leur maison en ordre. Ces dispositions sont méritoires. Il faut les réaliser et de bons esprits en recherchent le moyen. L'un voit la panacée dans le vote de la représentation proportionnelle, l'autre dans le retour à la légalité, un troisième dans la restauration des finances, un quatrième... Et chacun a raison, mais de façon fragmentaire. A notre humble avis, si nous voulons nous guérir des maux dont nous souffrons, ce sera en recherchant plus haut encore des remèdes d'ordre général qui touchent au cœur même du régime.

Démocratie parlementaire. Le régime repose, théoriquement, sur la notion des trois pouvoirs : l'exécutif, qui gouverne — et qui doit gouverner ; le législatif, qui, évidemment, légifère, et le judiciaire, qui répartit souverainement les citoyens dans leurs litiges, en même temps qu'il châtie crimes et délits.

Pour que le système donne de bons résultats, il faut que les trois pouvoirs fonctionnent harmonieusement, sans incohérences, sans inutile friction, — sans outrepasser, à l'égard de l'un ou de l'autre, leurs attributions respectives.

Or, que constatez-vous dans notre République ? Que les trois pouvoirs, au lieu d'être, dans une relative égalité, les colonnes idéales du temple constitutionnel, souffrent d'une rupture d'équilibre, inquiétante pour le bâtiment tout entier. L'un, le législatif, a démesurément grandi : les Chambres (et surtout la Chambre) sont devenues trop puissantes en France. Ce sont les sénateurs et les députés (et surtout les députés) qui font et défont les ministères et, ainsi, sont responsables de l'instabilité gouvernementale, cette fièvre quarté du régime. Gauchissant et défigurant l'exercice de leur droit d'initiative et de leur mission de contrôle, oubliant qu'en votant le budget, ils devraient prendre exemple sur leurs ancêtres de 1789 et défendre le contribuable, au lieu de l'accabler, ils débordent sur toutes les institutions, paralysent, étouffent l'exécutif et lui font obstacle à tel point que l'exécutif est mis dans l'impossibilité d'agir. C'est à cette impuissance, à cette carence de l'exécutif qu'il faut remédier, non par une réaction passagère, mais définitivement. Comment ? En mettant les Chambres — la Chambre, à sa place, en circonscrivant son activité dans des limites normales et rationnelles.

Jean DUHAMEL.
(Lire la suite page 2.)

L'ambassadeur du Japon quitte Paris



M. SUGIMURA, ambassadeur du Japon en France, a demandé et obtenu son rappel à la suite, dit-on, d'un désaccord avec son gouvernement, dont il n'approuverait pas la politique germanophile. Le bruit court que Tokio se proposerait de laisser son poste vacant plusieurs mois.

L'épilogue de l'enlèvement du général de Miller aux Assises de la Seine

VINGT ANS de travaux forcés à la Plevitzkaia

« Dans cette affaire si trouble, il fallait immoler quelqu'un, on sacrifie cette femme », avait déclaré son défenseur.



M^e PHILONENKO PRONONCE SA PLAIDOIRIE.

BILLET PARISIEN L'ITALIE MISE EN FACE DE SES RESPONSABILITÉS

PARIS, 14 DÉCEMBRE (Minuit).

L'Italie n'a toujours présenté officiellement aucune revendication territoriale à la France. Mais la presse transalpine n'en continue pas moins à réclamer la Tunisie, la Corse... voire la villa Médicis. Cette campagne qui, dans un pays où la presse est soumise au contrôle le plus rigoureux du pouvoir central ne peut aller contre la volonté de M. Mussolini, continue donc de retentir, par là même, l'attention des gouvernements français et anglais.

Le sentiment du gouvernement français sur ces inconcevables prétentions a été exprimé mercredi après-midi à la commission des Affaires étrangères par M. Georges Bonnet qui s'est exprimé en termes dépouillés de toute équivoque. Il a déclaré que pas un pouce de territoire français — que ce soit dans la Métropole ou en Afrique du Nord — ne serait cédé à l'Italie et que celle-ci ne pourrait pas les exiger sans entraîner un conflit armé. Ainsi l'Italie est prévenue. Ou bien, elle abandonnera tout espoir de faire fléchir sur ce point la résolution du gouvernement français qui, en l'occurrence est en accord étroit avec l'opinion française tout entière, ou bien elle prendra la plus terrible des responsabilités. Mais cette éventualité, hâtons-nous de le dire, semble sortir du champ des probabilités. On a des raisons de penser, en effet, qu'en définitive, l'Italie réclame le plus pour obtenir le moins. Et ce « moins », elle compte sur l'Angleterre pour le lui faire obtenir de la France.

Tel semble, en effet, le plan de campagne politique qui aurait été arrêté par les stratèges de la diplomatie romaine. M. Chamberlain, lorsqu'il se rendra en Italie, devra donc s'attendre à se voir présenter les revendications officielles de l'Italie.

On se doute bien que le Premier ministre anglais ne sera pas surpris outre mesure par ces exigences du Duce. La campagne francophobe des milieux dirigeants d'Italie préoccupe l'Angleterre presque autant que la France. Dans le discours prononcé mardi soir devant les représentants de la presse étrangère, M. Chamberlain avait dit que les relations de son pays avec la France dépassaient de simples obligations juridiques

Paris, 14 décembre. — Avant de donner la parole à M^e Philonenko, second défenseur de M^{me} Skobline, le président des assises indique aux jurés quelles questions leur seront posées et les peines qui suivront.

Il y a sept questions et si les jurés répondent « oui » à toutes et s'accordent pas les circonstances atténuantes, ce sera pour l'accusée les travaux forcés à perpétuité. Suivant les réponses faites aux questions, le minimum de la peine peut descendre jusqu'à six jours de prison avec sursis.

La parole est donnée ensuite à M^e Philonenko.

L'avocat demande l'acquiescement de sa clientèle, car nul ne voit dans aucune des deux mille pièces du dossier la preuve de la complicité.

La Plevitzkaia, affirme-t-il, n'a jamais été un agent du Guepéou et ce n'est pas une femme méchante. D'ailleurs, dans la comptabilité du ménage, on ne trouve pas trace d'argent soviétique.

(Lire la suite page 2.)

UN AVERTISSEMENT

« La France n'acceptera jamais de céder un pouce de son territoire à l'Italie »

déclare M. Georges BONNET devant la Commission des Affaires étrangères et il ajoute :

« Toute tentative pour réaliser une telle prétention ne pourrait que conduire à un conflit armé. »

Paris, 14 décembre. — M. Bonnet a été entendu hier par la Commission des affaires étrangères de la Chambre. Le communiqué publié à la fin de la réunion, ajoute qu'au cours de son exposé, M. Bonnet a déclaré, au nom du gouvernement, que « toutes les forces de la France, sur terre, sur mer et dans les airs, seraient spontanément, immédiatement utilisées pour la défense de la Grande-Bretagne, dans le cas d'une agression non provoquée. »

Il répétait ainsi, en les faisant siennes, au nom du gouvernement, les paroles prononcées par M. Yvon Delbos à la Chambre des députés le 4 décembre 1936, en réponse à un discours prononcé par M. Eden à Leamington.

Parlant de la réponse du comte Ciano à notre ambassadeur à Rome, M. Bonnet a, en outre, précisé que le ministre italien avait dit qu'on ne devait juger la politique du gouvernement que d'après les déclarations du Duce ou de son ministre des Affaires étrangères.

M. Georges Bonnet a fait remarquer à cet égard à la Commission des affaires étrangères, que le gouvernement français n'avait été saisi d'aucune revendication du cabinet de Rome.

Terminant son exposé sur ce point, le ministre a déclaré : « Il ne saurait y avoir la moindre équivoque. La France n'acceptera jamais de céder un pouce de son territoire à l'Italie et toute tentative pour réaliser une telle prétention ne pourrait que conduire à un conflit armé. »

Au sujet de la déclaration franco-allemande, le ministre répondant à une question, a précisé que, seuls, les incidents survenus vers le début de novembre avaient retardé la signature de cet accord, réalisé dès cette époque. A aucun moment, il n'a été question d'un accord de presse.

L'orateur a aussi noté que la Grande-Bretagne et les Etats-Unis ont très favorablement accueilli la déclaration.

Les mesures en faveur des réfugiés

En ce qui concerne les réfugiés, le ministre a souligné l'aide que la France s'efforçait de leur apporter et a rappelé les mesures appliquées par le gouvernement en leur faveur dans un souci d'humanité, à l'exclusion de toute autre considération.

Il a exposé un plan constructif de secours comportant l'établissement d'un certain nombre de réfugiés dans les colonies, l'admission d'un certain nombre, dans la mesure où l'Angleterre et les Etats-Unis feraient un effort proportionnel et l'organisation d'un comité spécial d'accueil pour enfants abandonnés.

Le ministre a commenté également devant la commission, le discours prononcé par M. Neville Chamberlain, dimanche, à son arrivée en lumière, une fois de plus l'étrange communauté d'intérêts et de vues entre les gouvernements de Londres et de Paris.

« Le « statu quo » en Méditerranée s'applique certainement à Tunis », déclare M. Chamberlain.

Londres, 14 décembre. — M. Chamberlain a déclaré, mercredi après-midi, aux Communes, en réponse à diverses questions concernant les revendications italiennes en Méditerranée :

(Lire la suite page 2.)

— Le Pape a reçu en audience privée le cardinal Gerlier, archevêque de Lyon, primat des Gaules et Mgr Baumeart, vicaire de Paris.

— Le Dr Schacht, président de la Reichsbank et le Dr Gw. Beyen, président de la Banque des règlements internationaux sont arrivés mercredi à Londres.

EN PALESTINE Des chefs arabes sont arrêtés à titre préventif



Voici, près de Tibériade, le chef rebelle ABOU KEMAL (sur un cheval blanc), donnant des instructions à ses cavaliers.

Jérusalem, 14 décembre. — Au cours de recherches effectuées à Naplouse, plusieurs leaders arabes ont été arrêtés à titre préventif et internés dans un

camp de concentration. Cette mesure a provoqué des manifestations dans la ville. La troupe est intervenue et a rétabli l'ordre.

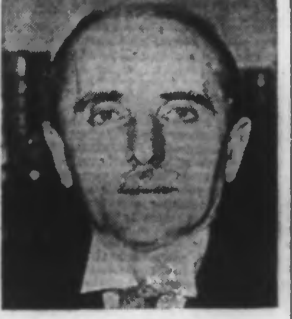
La colonne de Hanita, près de la frontière du nord, a été dans la matinée, l'objet d'une attaque par des rebelles.

puisqu'elles étaient fondées sur l'identité des intérêts. Cette identité d'intérêts est surtout évidente en Méditerranée. L'Italie ne doit donc pas se méprendre sur le sens de cette phrase.

Et d'ailleurs, répondant aux Communes à un député, le Premier ministre en a précisé mercredi la signification en déclarant que le « statu quo » méditerranéen dont l'accord anglo-italien stipule le maintien, comprend la Tunisie. « Vouloir toucher à cet accord, ce serait, a-t-il dit encore, provoquer de grandes inquiétudes de la part de l'Angleterre ». Mais il a ajouté qu'on ne devait pas supposer que les choses en viendraient là.

Il semble, en effet, que cette supposition témoigne de trop de pessimisme. Mais comme il faut prévoir même le pire, la France doit être assez forte pour répondre éventuellement à tous les défis.

M. Pierre de Chauveron...



...qui vient d'être élu au Conseil de l'Ordre des avocats parisiens, pour remplacer le bâtonnier Raoul Roussel, décédé.

QU'EST DEVENU DIMITROV, secrétaire général du Komintern ?

Moscou, 14 décembre. — Les milieux politiques de Moscou ont remarqué l'absence, depuis trois semaines, du secrétaire général du Komintern, Dimitrov.

Cette absence est vivement commentée dans la capitale soviétique. Des bruits circulent prétendant que Dimitrov se trouve depuis un certain temps à l'étranger.

D'autres rumeurs affirment que la disparition de Dimitrov est en rapport avec le conflit qui a éclaté dernièrement entre lui et le Kremlin à la suite de la grève générale manquée en France.

Effets du discours DE M. CHAMBERLAIN :

A LONDRES : Approbation.
 A BERLIN : Commentaires divers.
 A ROME : Suppression des passages intéressant la France



La place que devait occuper le journaliste allemand M. Wolf Dewall, après de M. Maiky, ambassadeur des Soviets, que l'on voit sur notre photo, était libre au dîner de la presse étrangère à Londres, mardi soir... comme d'ailleurs celles de tous ses confrères du Reich.

Londres, 14 décembre. — Le discours de M. Neville Chamberlain, au dîner de l'Association de la presse étrangère, a un grand retentissement dans les journaux anglais.

Presque tous imprimant en manchette la même phrase « Les nazis boycottent le discours du Premier », « Ils, immédiatement après, ils relatent que M. Chamberlain a saisi l'occasion de couper court aux interprétations que certains auraient voulu donner à sa déclaration de la veille aux Communes et qu'il a affirmé que les relations de la Grande-Bretagne et de la France étaient si étroites, qu'elles dépassaient de beaucoup les simples obligations juridiques », et ils ajoutent leurs applaudissements à ceux qui ont salué ces paroles du Premier ministre.

« Sentiments divers » en Allemagne

Berlin, 14 décembre. — Le « Lokal Anzeiger » écrit : « Un discours hybride. M. Chamberlain repousse les critiques contre Munich ; mais il ne comprend pas suffisamment l'attitude allemande. » Certains journaux allemands félicitent le premier ministre britannique d'avoir dit leur fait aux fauteurs de guerre et d'avoir « sauvé la paix par l'accord de Munich ». Mais, d'autres organes s'élevaient violemment contre certaines paroles de M. Chamberlain, considérées comme pouvant mettre en doute la pérennité du régime national-socialiste.

(Lire la suite page 3.)

Pour intensifier les échanges commerciaux polono-russes

Varsovie, 14 décembre. — M. Lykhowski, chef de département au ministère du commerce et de l'industrie, s'est rendu à Moscou afin d'entamer avec les représentants des Soviets des pourparlers préliminaires au sujet de l'accroissement des échanges commerciaux entre les deux pays.

A NOËL

Congrès national du parti socialiste consacré à la politique extérieure

Trois motions s'y affronteront et, pour la première fois, MM. Léon Blum et Paul Faure ne soutiendront pas la même

Paris, 14 décembre. — Au cours de sa dernière séance, la Commission administrative permanente du parti socialiste a définitivement fixé aux 24, 25 et 26 décembre la date du Congrès national extraordinaire qui aura pour mission de définir la position du parti à l'égard des problèmes de politique étrangère, et qui aura lieu à Montrouge. Une tendance s'était manifestée en vue de l'ajournement du congrès, mais à la suite d'échanges de vues au sein de la C.A.P., M. Blum aurait renoncé à soutenir la proposition d'ajournement.

Les militants approuveront certainement à l'unanimité l'attitude adoptée par le groupe parlementaire à l'égard du gouvernement Daladier, mais en revanche, le débat de politique extérieure permettra la confrontation de diverses tendances existant au sein du parti.

Trois motions se trouveront en présence, et ce sera la première fois, depuis plusieurs années, qu'il n'y aura pas de motion unique portant les signatures de MM. Blum et Paul Faure.

(Lire la suite page 2.)

L'Assemblée générale annuelle de l'Union Textile, à Paris

Les industriels textiles entendent promouvoir dans une atmosphère d'apaisement social un renouveau d'activité matérielle et d'idéal moral, base du redressement français

Le ministre du Commerce, M. Gentin, déclare que le gouvernement les y aidera



M. GENTIN, ministre du Commerce

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

L'Assemblée générale annuelle de l'Union Textile avait réuni, mercredi, à Paris, au Palais d'Orsay, l'ensemble des dirigeants des divers syndicats patronaux du textile, ainsi que de nombreuses personnalités de cette industrie.

batz-Tourcoing ; M. Marcel Leclercq ; M. Alfred Dames, de la Fédération industrielle de Roubaix-Tourcoing ; M. Louis Bouché, directeur du Comité central de la laine ; M. Wiert, de l'Interprofessionnelle, etc., etc.

L'ASSEMBLÉE SYNDICALE L'assemblée proprement dite, présidée par M. Henri Donon, entendit le rapport du secrétaire général, M. Cottin, sur l'activité de l'Union au cours de l'année terminée qui vient de s'écouler, et les observations de nombreux membres sur la situation actuelle.

(Lire la suite page 3.)